


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 19/03/2024
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 19/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Bourran, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°018-2024 – Développement Economique
Comptes-rendus Annuel à la Collectivité (CRAC) et bilan
prévisionnel - ZAE 2 de la Confluence
 Annexe 9 : compte rendu annuel
 Annexe 10 : bilan financier

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 05 AVR. 2024
 Publication : 05 AVR. 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 18h30-Délibération 033-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain			X	Pouvoir à C. GIRARDI		
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X			Arrivée à 18h05-Délibération 033-2024		
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à S. ROSSATO		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe			X	Pouvoir à J. ARMAND		
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			Départ à 18h30-Pouvoir à C. LAFOUGERE	
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à J. LARROY	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Pouvoir à CASTELL Francis	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			38	5		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°018-2024 – Développement Economique
Comptes-rendus Annuel à la Collectivité (CRAC) et bilan
prévisionnel - ZAE 2 de la Confluence
 Annexe 9 : compte rendu annuel
 Annexe 10 : bilan financier

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 05 AVR. 2024
 Publication : 05 AVR. 2024

Exposé des motifs :

L'aménagement et la commercialisation de la zone d'activité de la Confluence ont été confiés à la Société d'Economie Mixte pour l'aménagement et l'équipement du Lot et Garonne (SEM47) dans le cadre de deux concessions d'aménagement, la première intitulée Zone d'Activité 1 (ZA1) et la seconde intitulée Zone d'Activité 2 (ZA2). Cette zone relevait de la compétence du Syndicat Mixte du Confluent jusqu'au 31/12/2018 et depuis le 1^{er} janvier 2019 de celle de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas. Chaque année, la SEM 47 a l'obligation légale de présenter un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour chacune des concessions. Ces comptes rendus font l'objet d'une présentation en commission « développement économique » et d'une adoption par le conseil communautaire.



Vu les statuts de la Communauté de Communes en matière de développement économique ;
Vu le contrat de concession d'aménagement de la Zone d'Activité n°2 du 02 avril 2013 entre la SEM47 et le Syndicat Mixte du Confluent et notamment :

- l'article 17-II du contrat de concession ZAE2 qui stipule que chaque année, le concessionnaire adresse pour approbation un compte rendu financier comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie actualisé de l'opération, un tableau des cessions immobilières, une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, comparés aux prévisions initiales et aux prévisions de l'année à venir.
- l'article 18 du contrat de concession ZAE2 qui stipule que le concessionnaire doit établir

chaque année un budget prévisionnel actualisé pour l'année à venir des dépenses et recettes de l'opération, ainsi que le programme des acquisitions, des travaux et le plan de trésorerie prévisionnel de l'année à venir.

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2019-02-01-003 du 1^{er} février 2019 portant dissolution du Syndicat Mixte du Confluent 47 en date du 31 décembre 2018 et notamment son article 2 portant substitution dans ses droits et obligations, la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas au Syndicat Mixte du Confluent ;

Considérant le compte rendu annuel à la collectivité et bilan prévisionnel de la ZAE 2 établis par la SEM47 et joint en annexe de la présente délibération.

Considérant l'avis favorable de la commission économie sur le CRAC de la ZA2 présenté le 29 février 2024

Oùï l'exposé de Monsieur Jacques Larroy Vice-Président en charge du Développement Economique

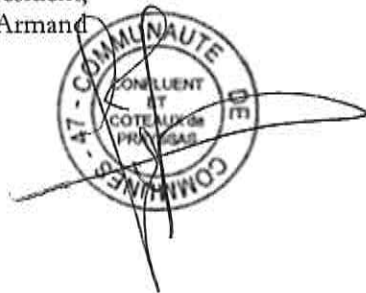
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

41 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- 1. Approuve** le compte rendu annuel à la collectivité et le bilan financier de la ZAE 2 de la Confluence établis par la SEM47 joints en annexe.
- 2. Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération,

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

